

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, BOUÉDEC Vincianne, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, LE YAOUANQ Carole, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE
Le : 06/10/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme CHOLEY Sylvianne

70_2026 – Congrès des Maires de France 2026 : Frais de mission

Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du déplacement au Congrès des Maires de France à Paris du 24 au 26 novembre 2026 qu'il va effectuer dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la collectivité.

La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.

Il demande au conseil municipal le remboursement des frais envisagés par lui-même pour cette mission, à savoir :

- Frais d'inscription au Congrès des Maires de France : 95,00 €
- Frais de transport (Train et Métro) : 210,00 €
- Indemnité forfaitaire de 20,00 par repas du 23/11 soir au 26/11 soir : 140,00 €
- Hébergement : 0,00 €

Les remboursements seront réalisés sur présentation d'un état de frais avec justificatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de participation du maire au Congrès des Maires de France, sur présentation d'un état de frais réel
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 056-215601105-20261005-70_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA



Le secrétaire de séance
Sylvianne CHOLEY

